
Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Jude, tenue le 5 décembre à 20h00 au Centre communautaire, sis au 930 rue du centre à Saint-Jude.

Sont présents : M. Sylvain Lafrenaye, conseiller
M. Francis Grégoire, conseiller
Mme Anolise Brault, conseillère
M. Richard Hébert, conseiller
Mme Jacynthe Potvin, conseillère
M. Pierre Letendre, conseiller

Formant quorum sous la présidence de Madame le maire, Annick Corbeil.

Est aussi présente : Mme Sophie Beaudreau, agente de soutien administratif et greffière-trésorière adjointe

2022-12-297

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame le maire déclare la séance ouverte. Il est 20H14.

2022-12-298

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des procès-verbaux

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2022

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 novembre 2022.

4. Adoption des comptes

5. Période de questions

6. Correspondance

7. Administration

7.1 Conseil Municipal – Calendrier des séances du conseil municipal pour 2023 – Adoption

7.2 Ressources humaines – Poste de coordonnatrice aux loisirs – Démission

7.3 Ressources humaines – Poste de technicien(ne) en loisirs – Ouverture de poste

7.4 Adhésion ADMQ – Agente de soutien administratif & Greffière-trésorière adjointe – Autorisation

7.5 Formation DMA – Agente de soutien administratif & Greffière-trésorière adjointe – Autorisation

7.6 Avis infractions et constats – Inspecteur en bâtiment & environnement – Nomination

7.7 Administration – Politique sur les conditions de travail personnel du bureau municipal – Adoption - **REPORTÉ**

7.8 Offre de service – Nouvel auditeur – Mandat

7.9 Fédération Québécoise des municipalités – Renouvellement de l'adhésion 2023 – Autorisation

7.10 OBV Yamaska – Adhésion 2023 – Autorisation

7.11 Ressources humaines – Inspecteur en environnement et en bâtiment – Fin de la période de probation

8. Sécurité publique

8.1 Sécurité incendie – Entente intermunicipale relative à la location d'équipement – Adhésion

9. Transport

9.1 Signalisation – Soumission panneaux de signalisation Martech – Autorisation de dépense

-
- 9.2 Réparation – Pompe du poste école pour les eaux usées – Autorisation de dépense
 - 9.3 Offre de service – Abat-poussière 2023 – Autorisation
 - 10. Hygiène du milieu et environnement**
 - 11. Aménagement et urbanisme**
 - 11.1 Changement de zonage – Règlement numéro 434-36-2022 amendant le règlement numéro 434-2006 intitulé règlement zonage de la municipalité de Saint-Jude
 - 11.2 Demande de dérogation mineure – Lot 2 708 205 – Décision
 - 11.3 Demande de dérogation mineure – Lot 2 708 248 – Décision
 - 11.4 Demande de dérogation mineure – Lot 3 412 169 – Décision
 - 11.5 Avis de motion – Règlement numéro 434-38-2022 – Dépôt
 - 11.6 Modification d'usages et de normes de zonage – 1^{er} Projet de règlement numéro 434-38-2022 amendant le règlement numéro 434-2006 intitulé règlement de zonage de la municipalité de Saint-Jude - Adoption
 - 11.7 Avis de Motion – Règlement numéro 512-01-2022 – Dépôt
 - 11.8 Plan d'aménagement d'ensemble – Projet de règlement numéro 512-01-2022 amendant le règlement numéro 512-2017 intitulé règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble de la municipalité de Saint-Jude – Adoption
 - 12. Loisirs, culture et famille**
 - 13. Autres sujets**
 - 14. Rapport des élus – Information**
 - 15. Période de questions**
 - 16. Clôture de la séance**

Sur la proposition de Madame Jacynthe Potvin
Appuyée par Monsieur Richard Hébert

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2022-12-299

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2022

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2022 communiqué aux membres du conseil conformément à la loi.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Madame Anolise Brault
Appuyée par Monsieur Pierre Letendre

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le procès-verbal tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-12-300

3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 NOVEMBRE 2022

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 novembre 2022 communiqué aux membres du conseil conformément à la loi.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Richard Hébert
Appuyée par Monsieur Francis Grégoire

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le procès-verbal tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-12-301

4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des comptes du mois.

SOMMAIRE NOVEMBRE	
Salaires nets	28 102.20 \$
Comptes du mois déjà payés	19 859.65 \$
Comptes du mois à payer (+ loisirs)	93 923.62 \$
SOUS-TOTAL	141 785.47 \$

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Sylvain Lafrenaye
Appuyée par Monsieur Francis Grégoire

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les comptes à payer du mois de novembre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Cette période de questions est tenue. Aucune question n'a été soumise.

6. CORRESPONDANCE

NOVEMBRE : **RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS – PROCÈS-VERBAL DU 16 NOVEMBRE 2022**

Ces documents seront déposés aux archives de la municipalité et sont disponibles pour consultation.

7. **ADMINISTRATION**

2022-12-302

7.1 **CONSEIL MUNICIPAL – CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR 2023 – ADOPTION**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune des rencontres.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Madame Anolise Brault
Appuyée par Monsieur Francis Grégoire

IL EST RÉSOLU :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances régulières du conseil municipal de Saint-Jude pour l'année civile 2023, qui se tiendront à la salle du conseil du centre communautaire au 930, rue du Centre et qui débuteront à 20h00 :

16 janvier (*retour du personnel municipal le 9 janvier*)
6 février
6 mars (*retour de la semaine de relâche*)
3 avril
1 mai
5 juin
3 juillet
5 septembre (*le 4 septembre - jour de la fête du Travail*)
2 octobre
6 novembre
4 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la greffière-trésorière adjointe conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-12-303

7.2 **RESSOURCES HUMAINES – POSTE DE COORDONNATRICE AUX LOISIRS – DÉMISSION**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu la demande de Madame Janie Brunelle de se retirer du poste de coordonnatrice aux loisirs.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Madame Jacynthe Potvin
Appuyée par Monsieur Pierre Letendre

IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER la démission de Madame Janie Brunelle à titre de coordonnatrice aux loisirs de la Municipalité de Saint-Jude en date du 8 novembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-12-304

7.3 **RESSOURCES HUMAINES – POSTE DE TECHNICIEN(NE) EN LOISIRS ET À LA VIE COMMUNAUTAIRE – OUVERTURE DE POSTE**

CONSIDÉRANT la vacance du poste de coordinateur(trice) en loisirs et à la vie communautaire.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition Monsieur Pierre Letendre
Appuyée par Madame Anolise Brault

IL EST RÉSOLU :

DE PROCÉDER à un appel de candidature pour le poste de technicien(ne) en loisirs à raison de 1500 heures par année selon la description de poste présentée ;

DE PUBLIER cette ouverture de poste dans les journaux régionaux ainsi que sur des sites internet spécialisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-12-305

7.4 ADHÉSION ADMQ – AGENTE DE SOUTIEN ADMINISTRATIF & GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE – AUTORISATION

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général par intérim.

Sur la proposition de Monsieur Sylvain Lafrenaye
Appuyée par Monsieur Richard Hébert

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER l'adhésion de Madame Sophie Beaudreau auprès de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) au montant de 894 \$ taxes en sus en tant que membre supplémentaire d'une même municipalité pour 2023 ;

D'ADHÉRER à l'assurance offerte par l'ADMQ pour un montant de 395 \$, taxes incluses, au besoin.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 13000 494 « Cotisations - admin » pour l'année 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-12-306

7.5 FORMATION DMA – AGENTE DE SOUTIEN ADMINISTRATIF & GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE – AUTORISATION

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général par intérim.

Sur la proposition de Monsieur Francis Grégoire
Appuyée par Madame Jacynthe Potvin

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER Madame Sophie Beaudreau à suivre une formation en ligne pour le programme Directeur Municipal Agréé (DMA) auprès de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) au montant de 399.00\$, taxes en sus, par cours pour un total de 6 cours de certification totalisant approximativement 140 heures et 6 cours de spécialisation (selon les besoins de la Municipalité).

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 13000 454 « Formation et Perfectionnement – admin »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-12-307

7.6 AVIS INFRACTIONS & CONSTATS – INSPECTEUR EN BÂTIMENT & ENVIRONNEMENT – NOMINATION

CONSIDÉRANT QUE pour assurer efficacement et légalement les poursuites pénales à l'égard d'émission de constats d'infraction pour les Règlements municipaux ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de désigner l'inspecteur en bâtiment et en environnement en droit d'émettre des constats d'infraction pour l'application des Règlements municipaux qui ont trait à son niveau d'intervention.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Pierre Letendre
Appuyée par Monsieur Richard Hébert

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER Monsieur Claude Bruneau, inspecteur en bâtiment et en environnement, à titre de personne autorisée à délivrer des constats d'infraction en vertu des Règlement municipaux suivants, dont l'application le désigne :

- G200 ;
- Règlement relatif aux rejets dans les réseaux d'égouts de la Municipalité ;
- Règlement concernant les ponceaux des entrées charretières ;
- Règlement relatif aux branchements aux réseaux d'égout de la Municipalité ;
- Mésententes, article 35 de la Loi sur les compétences municipale ;

DE TRANSMETTRE à la cour municipale de la Ville de Saint-Hyacinthe la présente résolution procédant à la nomination d'une personne désignée à pouvoir émettre des constats d'infraction à l'égard de certains règlements de la Municipalité de Saint-Jude.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.7 ADMINISTRATION – POLITIQUE SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL DU PERSONNEL DU BUREAU MUNICIPAL – ADOPTION - REPORTÉ

Sur la proposition de
Appuyée par

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER une nouvelle politique sur les conditions de travail des employés, tel que présenté par le directeur général par intérim aux membres du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-12-308

7.8 OFFRE DE SERVICE – NOUVEL AUDITEUR – MANDAT

CONSIDÉRANT QUE la firme *Laplante, Brodeur & Lussier* a informé la Municipalité de Saint-Jude que celle-ci ne renouvellera pas pour 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a envoyé une demande d'offre de service à 3 firmes indépendantes ;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçu de la firme FBL ;

Sur la proposition de Monsieur Sylvain Lafrenaye
Appuyée par Madame Jacynthe Potvin

IL EST RÉSOLU :

DE MANDATER la firme FBL pour l'audit 2022 à 2024 d'un montant total de 40 200\$ taxes en sus, pour la période de 3 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-12-309

7.9 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION 2023 – AUTORISATION

Sur la proposition de Monsieur Richard Hébert
Appuyée par Monsieur Francis Grégoire

IL EST RÉSOLU :

DE RENOUELLER l'adhésion à la Fédération Québécoise de Municipalité pour l'année 2023 aux tarifs en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-12-310

7.10 OBV YAMASKA – ADHÉSION 2023 – AUTORISATION

Sur la proposition de Madame Anolise Brault
Appuyée par Monsieur Pierre Letendre

IL EST RÉSOLU :

DE RENOUELLER l'adhésion de la Municipalité de Saint-Jude à l'*Organisme de bassin versant de la Yamaska (OBV Yamaska)* au montant de 50 \$ pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-12-311

7.11 RESSOURCE HUMAINE – INSPECTEUR EN ENVIRONNEMENT ET EN BÂTIMENT – FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2022-02-047 adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 7 février 2022, à l'effet de nommer monsieur Claude Bruneau, au poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement en date du 21 février 2022, avec une période de probation de six mois ;

CONSIDÉRANT QUE la période de probation de monsieur Claude Bruneau se terminait le 22 août 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE la période de probation a été prolongé de 3 mois en date du mois de septembre 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE la prolongation arrive à échéance.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition Monsieur Richard Hébert
Appuyée par Monsieur Sylvain Lafrenaye

IL EST RÉSOLU :

DE PROLONGER en l'absence de Mme Julie Clément, la période de probation de monsieur Claude Bruneau, au poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement pour une période de 3 mois additionnelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2022-12-312

8.1 SÉCURITÉ INCENDIE – ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA LOCATION D'ÉQUIPEMENT – ADHÉSION

CONSIDÉRANT la résolution numéro 20-10-323, adoptée le 14 octobre 2020 par le conseil de la MRC des Maskoutains, à l'effet de mettre en place un service régional de répartition par pagette ;

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains fournira 6 téléavertisseurs à la Municipalité de Saint-Jude ;

CONSIDÉRANT la tarification au coût de 7,00 \$ par équipement par mois ;

CONSIDÉRANT qu'une indexation de 2 % annuellement entrera en vigueur au 1er janvier de l'année suivant la première année d'exploitation complète ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans notre intérêt de conclure une telle entente.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition Monsieur Francis Grégoire
Appuyée par Monsieur Sylvain Lafrenaye

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER l'adhésion de la municipalité de Saint-Jude à l'Entente intermunicipale relative à la location d'équipement pour le service régional de répartition par téléavertisseur pour les services en sécurité incendie de la MRC des Maskoutains ;

D'AUTORISER le maire, Madame Annick Corbeil, et le directeur général par intérim Monsieur Luc Laberge, à signer l'Entente intermunicipale relative à la location d'équipement pour le service régional de répartition par téléavertisseur pour les services en sécurité incendie de la MRC des Maskoutains pour et au nom de la municipalité de Saint-Jude afin de donner application à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. TRANSPORT

2022-12-313

9.1 SIGNALISATION – SOUMISSION PANNEAUX DE SIGNALISATION MARTECH – AUTORISATION DE DÉPENSE

CONSIDÉRANT l'ajout de nouvelle signalisation au sein de la municipalité tel qu'indiqué dans la Résolution 2022-11-278 ;

CONSIDÉRANT QUE nous devons, en plus, changer certains panneaux brisés et/ou désuètes.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition Madame Anolise Brault
Appuyée par Monsieur Pierre Letendre

IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER la soumission de Martech au montant de 2 464.75\$, avant taxes

D'AUTORISER l'achat de panneaux supplémentaire essentiels à la sécurité routière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-12-314

**9.2 RÉPARATION – POMPE DU POSTE ÉCOLE POUR LES EAUX USÉES –
AUTORISATION DE DÉPENSE**

CONSIDÉRANT QUE le représentant en voirie a dû effectuer une réparation en urgence pour la station de pompage du poste école pour les eaux usées.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition Monsieur Francis Grégoire
Appuyée par Madame Jacynthe Potvin

IL EST RÉSOLU :

DE PAYER la facture numéro 1985, de POMPEX, au montant de 847.07 \$ avant taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-12-315

9.3 OFFRE DE SERVICE – ABAT-POUSSIÈRE 2023 – AUTORISATION

CONSIDÉRANT la soumission de Multi-Routes inc. pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière pour l'année 2023 dans son offre du 28 novembre 2022.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition Monsieur Sylvain Lafrenaye
Appuyée par Madame Anolise Brault

IL EST RÉSOLU :

DE MANDATER l'entreprise Multi Routes selon les conditions énoncées à la soumission du 28 novembre 2022, soit environ 16 000 litres au coût de 0.359\$/litre pour le chlorure de magnésium 35% liquide épandu.

Cette dépense sera budgétée pour l'exercice financier 2023 et sera attribuée au poste budgétaire 02 32000 521 « entretien des routes ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. HYGIÈNE DU MILIEU

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2022-12-316

**11.1 CHANGEMENT DE ZONAGE – RÈGLEMENT NUMÉRO 434-36-2022 AMENDANT LE
RÈGLEMENT NUMÉRO 434-2006 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE**

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage numéro 434-2006 de la Municipalité de Saint-Jude est en vigueur depuis le 25 mai 2006 ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 6 septembre 2022 ;

CONSIDÉRANT QU'un premier projet de règlement a été donné lors de la séance ordinaire le 04 octobre 2022 ;

CONSIDÉRENT QU'un second projet de règlement a été donné lors de la séance extraordinaire le 16 novembre 2022 ;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition Madame Anolise Brault
Appuyée par Madame Jacynthe Potvin

IL EST RÉSOLU :

QUE le règlement intitulé : « LE RÈGLEMENT NUMÉRO 434-36-2022 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 434-2006 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE » afin d'avoir l'autorisation qu'un établissement de service financier puisse s'installer dans la zone 302 soit adopté, tel que rédigé, et entre en vigueur conformément à la loi, ledit règlement faisant partie intégrante de la présente résolution comme si au long rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Madame Anolise Brault, quitte la séance à 20h32

2022-12-317

11.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 2 708 205 – DÉCISION

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée par Mme Anolise Brault et M. Jonathan Mailloux-Bonneau à l'effet de permettre une dérogation sur le lot 2 708 205 situé au 845, 6^{ème} rang ;

- Demandant que les marges soient inférieures pour le bâtiment accessoire situé à l'arrière du bâtiment principal par rapport à la distance minimale permise ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme s'est réuni le 10 novembre 2022 pour procéder à l'étude de la demande ;

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme recommandant au conseil D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre. Le directeur général par intérim confirme qu'aucune question ou commentaire n'a été soumis à la suite de la publication de l'avis public émis en date du 16 novembre 2022.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition Monsieur Francis Grégoire
Appuyée par Monsieur Pierre Letendre

IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure 20221110 pour que les marges soient inférieures pour le bâtiment accessoire situé à l'arrière du bâtiment principal par rapport à la distance minimale permise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11.3 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 2 708 248 – DÉCISION - REPORTÉ

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée par Aviporq à l'effet de permettre une dérogation sur le lot 2 708 248 situé au 869, rang Sainte-Rose ;

- Demandant que les distances séparatrices soient supérieures à celles prévues à la Réglementation ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme s'est réuni le 10 novembre 2022 pour procéder à l'étude de la demande ;

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme recommandant au conseil DE REFUSER la demande de dérogation mineure, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre. Le directeur général par intérim confirme qu'aucune question ou commentaire n'a été soumis à la suite de la publication de l'avis public émis en date du 16 novembre 2022.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition
Appuyée par

IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER / DE REFUSER la demande de dérogation mineure 20221110 pour que les marges soient inférieures pour le bâtiment accessoire situé à l'arrière du bâtiment principal par rapport à la distance minimale permise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Suspension de la séance à 20H42.

Reprise de la séance à 20H53 avec retour de Madame Anolise Brault.

2022-12-318

11.4 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 3 412 169 – DÉCISION

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée par Mme Gina Putorti à l'effet de permettre une dérogation sur le lot 3 412 169 situé au 0, rue St-Roch ;

- Demandant que la marge latérale gauche soit réduite à 5.66 mètres au lieu de 7 mètres pour le bâtiment principal ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme s'est réuni le 10 novembre 2022 pour procéder à l'étude de la demande ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme veut consulter M. David Jacob afin d'avoir le point de vue sur le déneigement dans le secteur ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme s'est réuni une 2^{ème} fois le 13 novembre 2022 pour procéder à l'étude de la demande ;

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme recommandant au conseil D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure, la parole est donnée à toute personne

désirant se faire entendre. Le directeur général par intérim confirme qu'aucune question ou commentaire n'a été soumis à la suite de la publication de l'avis public émis en date du 16 novembre 2022.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition Monsieur Sylvain Lafrenaye
Appuyée par Monsieur Richard Hébert

IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure numéro 20221113 demandant que les marges soient inférieures pour le bâtiment principal par rapport à la distance minimale permise et de ne pas instaurer une clôture à moins de 3.5 mètres de la ligne de lot.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11.5 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 434-38-2022 – DÉPÔT

Avis de motion donné par Madame Anolise Brault qui sera présenté pour adoption à cette séance ordinaire du 5 décembre, le règlement numéro 434-38-2022 amendement le règlement numéro 434-2006, intitulé règlement de zonage.

L'objet de ce règlement est de modifier la grille des usages principaux et des normes constituant l'annexe « A » du règlement de zonage 434-2006.

2022-12-319

11.6 MODIFICATION D'USAGES ET DE NORMES DE ZONAGE – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 434-38-2022 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 434-2006 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE – ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE le Règlement de zonage numéro 434-2006 de la Municipalité de Saint-Jude est en vigueur depuis le 25 mai 2006 ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 5 décembre 2022.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Madame Anolise Brault
Appuyée par Monsieur Richard Hébert

IL EST RÉSOLU :

QUE le règlement intitulé : « PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 434-38-2022 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 434-2006 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE » afin de modifier la grille des usages principaux et des normes constituant l'annexe « A » du règlement de zonage 434-2006 et soit adopté, tel que rédigé, et entre en vigueur conformément à la loi, ledit règlement faisant partie intégrante de la présente résolution comme si au long rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11.7 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 512-01-2022 – DÉPÔT

Avis de motion donné par Madame Anolise Brault qui sera présenté pour adoption à cette séance ordinaire du 5 décembre, le règlement numéro 512-01-2022 amendement le règlement numéro 512-2017, intitulé règlement de relatif aux plans d'aménagement d'ensemble de la municipalité de Saint-Jude.

L'objet de ce règlement est de modifier en appliquant le retrait de la zone 109-ZP.

2022-12-320

11.8 PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 512-01-2022 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 512-2017 INTITULÉ RÈGLEMENT RELATIF PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE le Règlement de zonage numéro 512-2017 de la Municipalité de Saint-Jude est en vigueur depuis le 13 novembre 2017 ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 5 décembre 2022.

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Madame Anolise Brault
Appuyée par Monsieur Francis Grégoire

IL EST RÉSOLU :

QUE le règlement intitulé : « PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 512-01-2022 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 512-2017 INTITULÉ RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE » afin de modifier en appliquant le retrait de la zone 109-ZP et soit adopté, tel que rédigé, et entre en vigueur conformément à la loi, ledit règlement faisant partie intégrante de la présente résolution comme si au long rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. **LOISIRS, CULTURE, FAMILLE ET AÎNÉS**

13. **AUTRES SUJETS**

14. **RAPPORT DES ÉLUS – INFORMATION**

Cette période permet aux élus de partager de l'information avec les personnes présentes.

15. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Madame Pauline L'Huillier

- Madame L'Huillier se demande s'il serait possible d'avoir un chemin sur le terrain entre la caserne et la Maison des Jeunes pour que les enfants puissent circuler en toute sécurité pour aller à l'école.
- Madame Anolise Brault répond qu'il y a plusieurs mesures qui sont déjà mise en place pour améliorer la sécurité tel que les plans envoyer aux parents et aux intervenants et que la municipalité se penche sur sa requête pour l'ajout d'un trottoir.
- Madame L'Huillier se demande également s'il est possible d'avoir un budget de 8000\$ pour les feux d'artifices à la Saint-Jean Baptiste au lieu de 5500\$ dû à l'augmentation des prix.
- Madame Annick Corbeil répond que le budget n'est toujours pas finalisé mais que sa demande est prise en considération.
- Madame L'Huillier félicite la municipalité pour l'acquisition et l'installation du *Kali flash*.

2022-12-321

16. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur la proposition de Monsieur Sylvain Lafrenaye
Appuyée par Monsieur Francis Grégoire

IL EST RÉSOLU :

QUE la séance soit levée à 21H13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Annick Corbeil,
Maire

Sophie Beaudreau,
Agente de soutien administratif et
greffière-trésorière adjointe